



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 2803 du 22 août 2025 de l'honorable Députée Madame Françoise Kemp.

- Est-ce qu'il y a des mesures actuellement en place au Luxembourg pour surveiller et prévenir la propagation des maladies transmises par les moustiques ?

La surveillance des maladies transmises par les moustiques est prévue par la loi du 1er août 2018¹ sur la déclaration obligatoire de certaines maladies dans le cadre de la protection de la santé publique. Cette surveillance est assurée par la Division de l'Inspection Sanitaire (INSA) de la Direction de la santé, qui reçoit les notifications des résultats positifs des laboratoires d'analyses médicales ainsi que les déclarations de cas cliniques des médecins.

Lorsqu'un cas est confirmé, l'INSA réalise une enquête épidémiologique auprès du patient afin de retracer son historique de voyage et d'identifier d'éventuelles expositions. Des recommandations de prévention sont ensuite transmises, notamment concernant la protection contre les piqûres de moustiques dans le cas de maladies susceptibles d'être transmises par *Aedes albopictus* (moustique tigre).

En 2021, la Direction de la santé a lancé un programme de surveillance dans l'environnement des moustiques invasifs, opérationnel depuis l'été 2022. Ce programme combine :

- une surveillance active, consistant à collecter des œufs et des moustiques adultes sur des points d'entrée stratégiques du territoire luxembourgeois (aires d'autoroutes, gares, terminal de fret, camping, et aéroport),
- une surveillance passive, reposant sur la participation citoyenne via l'application *Mosquito Alert*², qui permet de signaler et géolocaliser des moustiques suspects.

En cas de détection de larves ou de moustiques invasifs adultes, des insecticides biologiques, non toxiques pour les plantes, les animaux domestiques et les humains, sont utilisés localement en l'absence d'habitations afin de préserver la biodiversité.

Lorsque que le moustique tigre est identifié par surveillance active ou passive, l'INSA organise des campagnes d'information porte-à-porte dans un rayon de 250 mètres autour du site concerné afin de sensibiliser les habitants et distribuer des dépliants rappelant les mesures préventives à adopter.

- Comment la collaboration s'organise-t-elle entre les pays européens afin d'anticiper et gérer les risques de ces maladies transmises par les moustiques ?

La collaboration européenne s'organise par l'intermédiaire de le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) , qui coordonne les réseaux de surveillance, reçoit et centralise les données transmises par chaque État membre, diffuse des évaluations de risques régulières et fournit des recommandations en matière de santé publique.

¹ Loi du 1^{er} août 2018 sur la déclaration obligatoire de certaines maladies dans le cadre de la protection de la santé publique : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/08/01/a705/jo>

² Mosquito Alert: <https://www.mosquitoalert.com/en/>



La Direction de la santé participe activement à ces réseaux de surveillance en déclarant annuellement les cas de maladies humaines importés, en assistant aux réunions européennes et en contribuant aux exercices de préparation et de réponse aux risques liés aux maladies transmises par les moustiques.

En outre, plusieurs acteurs nationaux participent activement au réseau de surveillance en déclarant chaque année la présence de moustiques invasifs sur le territoire luxembourgeois, contribuant ainsi à l'élaboration par l'ECDC et par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) de cartes européennes de distribution de ces espèces.

- Une stratégie particulière est-elle prévue afin de sensibiliser la population aux dangers des maladies véhiculées par les moustiques et de promouvoir les mesures de protection adéquates ?

Des actions de sensibilisation du grand public sont en place depuis 2023. Des supports d'information ont été élaborés pour prévenir l'installation de moustiques invasifs, notamment en éliminant les sites de reproduction potentiels dans les habitations³ et en adoptant des mesures individuelles pour éviter les piqûres⁴.

Comme évoqué plus haut, les citoyens peuvent également contribuer à la surveillance systématique des moustiques en utilisant l'application *Mosquito Alert*, disponible sur smartphone, qui permet de signaler et de géolocaliser les moustiques détectés, ainsi que de transmettre des photos à des experts.

En ce qui concerne la sensibilisation des professionnels de santé, la Direction de la santé a organisé le 7 mai 2024 un « lunchtalk » intitulé « Les vecteurs moustiques et tiques au Luxembourg et les risques pour la santé humaine »⁵, afin de sensibiliser les médecins à la prise en compte des antécédents de voyage de leurs patients et de faciliter la détection précoce d'éventuels cas.

En outre, dans le cadre d'une approche *One Health* dans la surveillance des maladies infectieuses, il a été organisé un workshop le 14 mai 2025⁶, réunissant des experts nationaux et internationaux, afin d'informer les médecins et professionnels de santé sur le diagnostic, la prise en charge, les menaces émergentes, y compris l'impact du changement climatique.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2025

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez

³ Moustique tigre : Principaux sites de ponte autour des habitations : <https://santesecu.public.lu/fr/publications/m/affiche-moustique-tigre.html>

⁴ Conseils pour éliminer les gîtes larvaires de moustiques tigres autour de son habitation : <https://santesecu.public.lu/fr/publications/m/conseils-eliminer-moustique-tigre.html>

⁵ Les vecteurs moustiques et tiques au Luxembourg et les risques en santé humaine <https://santesecu.public.lu/fr/videos/2024/lunchtalk-les-vecteurs-risques-moustiques-et-tiques.html>

⁶ PHRESH: <https://santesecu.public.lu/fr/espace-professionnel/informations-donnees/phresh.html>